Mme Bernadette KUCZEROWSKI Sambreville, le 29 mai 2020

Rue de la Closière, 5

5060 SAMBREVILLE

 Zone de Police Samsom

 Rue St-Martin, 18

 5060 SAMBREVILLE

**CONSTITUTION PARTIE LÉSÉE**

 Je soussignée Madame KUCZEROWSKI Bernadette, née le 6 juin 1965 et demeurant à la rue de la Closière 5 à Sambreville agissant en tant que mandante, donne procuration à mon époux Monsieur DELBROUCK Philippe, né le 9 juillet 1962 et demeurant à la même adresse agissant en tant que mandataire.

Le mandataire pourra effectuer, dans le cadre de la succession d’Élise LEJEUNE, toutes les démarches utiles et représentations quelconques et futures. A cet effet, mon époux pourra signer pour moi et en mon nom, tout formulaire, acte et document nécessaire. Il pourra également requérir pour moi, tout document nécessaire si besoin en était.

Cette procuration est valable durant toute la période que prendra cette succession.

 Bernadette KUCZEROWSKI

**Qu’est-ce qui a causé le dommage :**

Tout tourne autour d’une SUCCESSION qui a mal tournée et qui aurait dû prendre une tournure bien meilleure si tout avait été fait simplement... dans les règles.

Documents à l'appui, vous découvrirez les malversations que constituent ce **vaste complot** *(n’ayons pas peur des mots)* à l'encontre de mon épouse.

Il avait tout, mais cela ne suffisait pas... il voulait plus !

Je mets donc en cause son frère tout en émettant également de sérieux doutes sur le travail d'un notaire, de certains avocats, d'une greffière et d'une Juge de Paix... rien que ça ! *(voir documents ci-joints)*.

Les faits que vous allez découvrir à travers ces documents ne sont pas le fruit de mon imagination mais la triste vérité d'une société boiteuse avec, entre autres, ces soi-disant personnes censées apporter leurs aides pour faire respecter les lois.

L'héritage de ses parents auquel elle peut prétendre aurait tendance à lui passer sous le nez !
Peut-on déshériter ses enfants en Belgique ?
Je compte bien mettre en avant cette situation pour bien vous faire comprendre que des gens bien placés n'ont certainement pas leur place au sein même de notre société actuelle, au sein même de ce que l'on appelle la Justice !

Certains me diront probablement que je suis hystérique !
Comme dans tout jugement au Tribunal, j'ai pris mon temps pour apporter, avec soin et précision, tous les éléments nécessaires pour démontrer un par un les faits que je reproche à ces personnes.

Des personnes de lois ont SALI l'honneur de mon épouse…SCANDALEUX !

**La nature du dommage :**

Elle est financière, mais surtout morale.

**Financière** : Le frère a détourné l’argent des parents durant TOUTE l’administration provisoire de ses parents en ne respectant aucune ordonnances établies initialement par le Juge de Paix *(voir documents ci-joints)*.

**Morale** : Sur deux enfants, mon épouse n’a jamais été mise au courant d’une quelconque procédure pour la désignation d’un administrateur provisoire. La Justice de Paix à sali l’honneur de mon épouse avec leurs mensonges et écritures mensongères graves ! Les avocats qui se sont succédé *(notamment Maître LEJEUNE et Maître SCHLÖGEL)* n’ont certainement pas respecté leur code de déontologie. *(voir documents ci-joints)*.

Je souhaiterais vivement obtenir TOUTES les réponses à mes questions restées vaines jusqu’à présent. Vous les trouverez toutes à travers ces différents documents.

Vous comprendrez aisément que je n’en resterai certainement pas là.

Bien à vous.

 Philippe DELBROUCK